



Conseil Départemental du Jura
de L'Ordre des Médecins

Immeuble l'Odyssée - 13 rue Louis Rousseau
39000 LONS-le-SAUNIER

Séance du jeudi 13 juin 2024

**DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS
ET DE SIGNATURES**

Le Conseil départemental du Jura de l'Ordre des médecins autorise son Président, **Dr Jean-François LOUVRIER**, à ester en justice, devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif¹.

Le Conseil départemental donne pouvoir, à l'effet **de signer tous les engagements financiers** à :

- **Dr Jean-François LOUVRIER** en sa qualité de Président.
- **Dr Annabelle CARRON** en sa qualité de Trésorière.

Agissant séparément.

Le Conseil départemental du Jura donne délégation d'attribution permanente et de signature à :

- **Dr Philippe VUILLEMIN** en sa qualité de Vice-Président. Il remplacera le Président empêché, pour toute cause que ce soit.

Le Conseil départemental du Jura donne délégation d'attribution permanente à :

- **Dr Erick PEYSSONNEAUX** en sa qualité de Secrétaire général
- **Dr Pascale COUZON** en sa qualité de Secrétaire générale adjointe
- **Dr Laurence PERRODIN-PELEN** en sa qualité de Vice-Présidente

à l'effet **de signer** au nom du Président, **tous les actes et décisions**.

Le Conseil nomme :

- Ordonnateur des dépenses : **Dr Erick PEYSSONNEAUX** en sa qualité de Secrétaire général
- Liquidateur des dépenses : **Dr Pascale COUZON** en sa qualité de Secrétaire générale adjointe

Fait à Lons-le-Saunier, le 13 juin 2024

¹ Article L. 4123-1 du code de la santé publique

